

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mars 2021

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

Étaient présent.es :

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (absent au point 4), Mme Rachida Sadane, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève (à partir du point 4), M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin, et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

M. Régis Oberhauser représenté par M. Josselin Aubry.
M. Benoît Legoëdec représenté par M. Pallier.
Mme Muriel Éthève représentée par M. Richard Doms (jusqu'au point 3).
Mme Aurélie Million représentée par M. Antoine Madelin.
Mme Jessie Claude représentée par M. Richard Doms.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um.

M. Julien Baillergeau est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1 – DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	N°	Objet	Co-contractant	Montant
21/01/2021	2021-7	Approbation de la convention passée avec la bibliothèque municipale afin de mettre à disposition de ses abonnés des visuels de premières couvertures des livres référencés pour une durée d'un an	Société Dilicom	57,60 €/an
22/01/2021	2021-8	Approbation du contrat de cession d'un spectacle qui sera diffusé le 1 ^{er} juin 2021 à la grange Dimière	Otilie B	2 110 €
26/01/2021	2021-9	Approbation de la convention passée avec la Commune pour l'organisation de permanences de conseils aux particuliers	Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'Environnement du Val-de-Marne	1 780 €/ an
26/01/2021	2021-10	Renonciation au droit de préemption urbain sur un sis 1, rue des Jacinthes et 77, boulevard Jean Jaurès	x	x
26/01/2021	2021-11	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 6, allée du Puits	x	x
26/01/2021	2021-12	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et une cave sis 1, allée du Colonel Rivière	x	x
26/01/2021	2021-13	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un emplacement de parking sis 69-71, avenue de la Liberté	x	x
27/01/2021	2021-14	Approbation de la convention d'occupation du domaine public pour un logement situé dans l'enceinte de l'école "Les Capucine" pour une durée de 1 an	Mme Chabrèle	562,25 €/mois (recettes)
29/01/2021	2021-15	Approbation de la convention d'occupation précaire et révoquant pour un logement situé 38, rue de la Garenne pour une durée de 1 an	M. et Mme MALA	1100 € /mois (recettes)
01/02/2021	2021-16	Désignation d'un cabinet d'avocats pour la représentation de la Ville devant la juridiction administrative	Oppidum Avocats	720 € T.T.C
8/02/2021	2021-17	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 2, rue Louis et 50, rue Yvon	x	x
8/02/2021	2021-18	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 7, allée du Grand Saule (lot n° 13015)	x	x
8/02/2021	2021-19	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 4, rue Hélène Boucher	x	x
8/02/2021	2021-20	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot n°2) et un garage (lot n°110) sis 25-29, rue Henri Barbusse	x	x
8/02/2021	2021-21	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 4, rue des Anémones	x	x
8/02/2021	2021-21	Renonciation au droit de préemption urbain sur un parking intérieur sis 37, rue Henri Barbusse (lot n°27)	x	x
8/02/2021	2021-23	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 11, rue du professeur Bergonié	x	x
8/02/2021	2021-24	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 7, rue du professeur Flemming	x	x

8/02/2021	2021-25	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon et un garage sis 23, rue des Frères Lumière	x	x
8/02/2021	2021-26	Renonciation au droit de préemption urbain sur un local d'activité, une réserve, une annexe et un garage sis 40, avenue du 8 Mai 1945	x	x
12/02/21	2021-27	Approbation de l'installation de l'exposition « de ma fenêtre » sur les grilles du Parc de la Cerisaie avenue Edouard Herriot	Société ICADE Foncière Tertiaire	Gratuit
12/02/2021	2021-28	Demande de subvention pour des équipements de la police municipale auprès de la Région Île-de-France	Région Île-de-France	1 490 € (recettes)
16/02/2021	2021-29	Convention de prêt de fichiers pour la campagne en faveur de l'égalité professionnelle dans le cadre du 8 mars 2021 du 8 mars au 31 mars 2021	Centre Hubertine Auclert	Gratuit
23/02/2021	2021-30	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 8, rue du Regard	X	x
23/02/2021	2021-31	Renonciation au droit de préemption urbain sur une propriété sise 11-13, avenue de la Liberté	X	x
05/03/2021	2021-32	Approbation de l'avenant n°1 à la convention pour la réalisation de pratique artistique en milieu scolaire du 2 octobre 2020 pour le report des ateliers	La Palpitante Compagnie	x
05/03/2021	2021-33	Approbation de la mise à disposition d'un local sis 18, rue Auguste Daix afin de mettre en place le tournage d'un court-métrage le 20 mars 2021	Collectif la Fabrique	Gratuit
05/03/2021	2021-34	Approbation de la convention de résidence au théâtre de la Grange Dimière du 21 au 24 avril 2021	FÛT FÛT COLLECTIF	Gratuit
05/03/2021	2021-35	Approbation de la convention de résidence au théâtre de la Grange Dimière du 10 au 14 mai 2021	FÛT FÛT COLLECTIF	Gratuit
05/03/2021	2021-36	Approbation de la convention de résidence au théâtre de la Grange Dimière afin d'accueillir la résidence de Jean Michel VIER du 22 au 27 février 2021	LIBA THÉÂTRE	Gratuit
08/03/2021	2021-37	Approbation de la convention pour la réalisation d'ateliers de pratique artistique dans les écoles élémentaires les 11, 15 et 16 avril 2021	La Palpitante Compagnie	2 586,80 €
09/03/2021	2021-38	Approbation de la mise à disposition du gymnase Périquoï afin d'organiser des activités sportives durant l'année 2021	Collège F. Fromond	5 850 € (recettes)
09/03/2021	2021-39	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 23, rue de Verdun	x	x
09/03/2021	2021-40	Renonciation au droit de préemption urbain sis 81, avenue de la Liberté	x	x
9/03/2021	2021-41	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 85, avenue de la Liberté	x	x
9/03/2021	2021-42	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 26, rue de Verdun	x	x
9/03/2021	2021-43	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 8, rue de la Garenne	x	x
9/03/2021	2021-44	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sur un box boulevard Pasteur	x	x
9/03/2021	2021-45	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 8, rue de la Mairie	x	x
9/03/2021	2021-46	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un parking rue Maurice Ténine	x	x

9/03/2021	2021-47	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon rue Louis	x	x
9/03/2021	2021-48	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 8, rue des Glacières	x	x
9/03/2021	2021-49	Approbation de la mise à disposition du théâtre de la Grange Dimière afin d'organiser 2 stages les 19 et 20 avril 2021	La Philharmonie Paris	x

M. Madelin fait l'intervention suivante: « Nous nous étonnons de ne pas voir dans cette liste de vos décisions, Madame la Maire, le retrait des délégations de plusieurs membres de votre majorité. En effet, il y a quelques semaines, suite à l'assassinat terroriste du professeur Samuel PATY, vous avez ouvert notre Conseil municipal en condamnant cet assassinat, en rendant hommage à ce professeur, et en rappelant votre attachement à la laïcité. Même si nous avons regretté que vous n'ayez pas mis les drapeaux de la mairie en berne, cet hommage avait le mérite de clarifier enfin votre position.

Cette clarification, et votre attachement à la laïcité, sont aujourd'hui remis en cause. En effet, en décembre dernier, 3 membres de votre majorité ont signé une tribune parue dans Mediapart. Je tiens à vous citer un passage de cette tribune : « Les corps des victimes n'étaient pas encore enterrés que le gouvernement français et les médias ont utilisé et exploité leurs morts tragiques pour criminaliser les musulmans. ».

Cette tribune parle également de : « campagne du gouvernement contre les Musulmans », de « répression totalitaire », du « gouvernement français (qui) sombre dans le fascisme », ou encore d'« obsession pour les musulmans et l'islam qui conduit le pays au fascisme ».

Face à ces propos, évidemment totalement excessifs, déconnectés de la réalité, outranciers, affligeants, et en tout état de cause vecteurs de haine vis-à-vis de l'Etat français ; face à ces propos qui donnent le sentiment d'une stratégie, visant à museler tout débat sur l'islam de France en criant à l'islamophobie à la moindre dénonciation de dérive, face à ces propos Madame la Maire, nous vous demandons d'assumer vos responsabilités, de défendre la laïcité à Fresnes, comme vous avez prétendu vouloir le faire, et de retirer leurs délégations aux 3 élus de votre majorité signataires.

Oui, notre groupe est attaché à ce que nous luttons ensemble contre l'islamophobie et toutes les formes de discriminations, mais pas à leur instrumentalisation pour véhiculer la haine de l'Etat français. Oui, notre groupe est attaché à la laïcité, et au vivre ensemble, et c'est pourquoi, nous ne pourrions supporter que ces élus, censés, du fait de leurs délégations, travailler au profit de nos quartiers populaires, de la pratique sportive des Fresnois, et notamment de nos enfants, ou encore à la promotion de la culture de paix, nous ne pourrions supporter que ces élus utilisent les délégations que vous leur avez données, pour diffuser un tel discours de haine vis-à-vis de l'Etat français.

Je vous remercie. »

Mme la Maire exprime qu'elle ne partage pas l'avis de M. Madelin, car elle défend la liberté d'expression ainsi que la laïcité.

M. Métir estime que M. Madelin dénonce des éléments complètement faux et injustes à l'égard des signataires de cette tribune. Il déclare qu'au travers de cette tribune ces derniers souhaitaient signaler les injustices vécues par des milliers de français et non pas diffuser un message de haine vis-à-vis de l'état français.

M. Besnier trouve honteux et écœurant que M. Madelin signale ces élus pour avoir signé cette tribune en raccourcissant le texte et en travestissant les propos en prenant des extraits qui dénaturent le texte. Il témoigne aussi sa fierté face à la diversité de cette majorité qui prend en compte la multiplicité des points de vue tout en restant attaché aux valeurs de la République française.

Mme Youkana appuie sur le fait que la démarche entreprise par M. Madelin est extrêmement grave et n'a rien de républicain. Toutefois, cela ne l'étonne pas puisque ce dernier participe à des messages diffamatoires envers elle. De ce fait, elle affirme poursuivre ses engagements féministes, écologiques et pour la justice sociale.

M. Dramé est choqué et attristé par les dires de M. Madelin. Et il assure que s'il devait résigner la pétition, il le ferait.

M. Aubry trouve qu'aujourd'hui le pacte républicain promettant et permettant aux citoyens de protéger tous les individus de cette nation contre toute forme de discrimination, n'est plus effectif en République. C'est pour cela qu'il y a urgence à redonner sens à ce pacte en reproduisant de réelles politiques en matière d'égalité, en évitant d'entretenir ces peurs et ces haines. Il soutient qu'il n'a vu aucun prosélytisme religieux de la part des élus signataires.

Mme Frachon regrette que ses collègues ne lui aient pas proposé, car elle l'aurait signé.

M. Um rejoint Mme Frachon sur ces propos. De plus, il est gêné de voir que les élus signataires n'étaient que de confession musulmane. Il invite tout le monde à signer collectivement la tribune et souhaite qu'on règle la dignité au niveau local.

2 – MARCHÉS PUBLICS SIGNÉS PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Marché - Titulaire	21007 - Société S.F.R.
Intitulé	Services de communication électronique de téléphonie - Services de téléphonie sans support à la demande (TaaS) accord-cadre SIPPAREC N° 2018085 (Lot n° 3).
Durée initiale et reconduction	31/12/2021.
Montant du marché	54 333,33 € H.T. pour la durée totale du marché.

N° Marché - Titulaire	21008 - Société S.R.C.I.
Intitulé	Maintenance du module Web Signature.
Durée initiale et reconduction	Un an - reconductible tacitement pour une durée maximale de 3 ans (soit jusqu'au 21/12/2023).
Montant du marché	960,00 € H.T. (annuel).

ACTES MODIFICATIFS

N° Marché - Titulaire	N° 18051 - LIBRAIRIE COLIBRIJE
Intitulé	Acte modificatif au marché de fourniture d'ouvrages et autres types de documentation à destination du public adulte avec choix sur place en magasin.
Durée initiale et reconduction	Augmentation du montant annuel hors taxes du marché sur l'exercice 2021 pour acquisition d'ouvrages supplémentaires.
Montant du marché	Complément de 4 000 € H.T. sur le montant maximum annuel H.T. de 30 000 €.

N° Marché - Titulaire	N° 18052 - LIBRAIRIE COLIBRIJE, mandataire du groupement avec LIBRAIRIES LE ROI LIRE et CHANTELIVRE
Intitulé	Acte modificatif au marché de fourniture d'ouvrages et autres types de documentation à destination du public jeunesse avec choix sur place en magasin.
Durée initiale et reconduction	Augmentation du montant annuel hors taxes du marché sur l'exercice 2021 pour acquisition d'ouvrages supplémentaires.
Montant du marché	Complément de 3 600 € H.T. sur le montant maximum annuel H.T. de 19 000 €.

N° Marché - Titulaire	N° 20019 - Société P.N.A.S.
Intitulé	Acte modificatif au marché de prestations d'assurance - Lot n° 1 - Responsabilité civile et risques annexes.
Durée initiale et reconduction	Modification de la clause de durée pour les pièces contractuelles du marché (prise d'effet au 01/01/2021 au 31/12/2021 - reconductible tacitement pour 3 années supplémentaires, soit au maximum jusqu'au 31/12/2024).
Montant du marché	Sans incidence - autres clauses du marché inchangées.

N° Marché - Titulaire	N° 20020 - Société S.M.A.C.L. ASSURANCES
Intitulé	Acte modificatif au marché de prestations d'assurance - Lot n° 2 - Dommages aux biens-bris de machines- tous risques informatiques et autres matériels.
Durée initiale et reconduction	Modification de la clause de durée pour les pièces contractuelles du marché (prise d'effet au 01/01/2021 au 31/12/2021 - reconductible tacitement pour 3 années supplémentaires, soit au maximum jusqu'au 31/12/2024).
Montant du marché	Sans incidence - autres clauses du marché inchangées.

N° Marché - Titulaire	N° 20021 - Société SARRE & MOSELLE
Intitulé	Acte modificatif au marché de prestations d'assurance - Lot n° 3 - Tous risques expositions.
Durée initiale et reconduction	Modification de la clause de durée pour les pièces contractuelles du marché (prise d'effet au 01/01/2021 au 31/12/2021 - reconductible tacitement pour 3 années supplémentaires, soit au maximum jusqu'au 31/12/2024).
Montant du marché	Sans incidence - autres clauses du marché inchangées.

N° Marché - Titulaire	N° 20022 - Société S.M.A.C.L. ASSURANCES
Intitulé	Acte modificatif au marché de prestations d'assurance - Lot n° 4 - Protection juridique élu.es.
Durée initiale et reconduction	Modification de la clause de durée pour les pièces contractuelles du marché (prise d'effet au 01/01/2021 au 31/12/2021 - reconductible tacitement pour 3 années supplémentaires, soit au maximum jusqu'au 31/12/2024).
Montant du marché	Sans incidence - autres clauses du marché inchangées.

N° Marché - Titulaire	N° 20023 - Société S.M.A.C.L. ASSURANCES
Intitulé	Acte modificatif au marché de prestations d'assurance - Lot n° 5 - Flotte automobile et risques annexes.
Durée initiale et reconduction	Modification de la clause de durée pour les pièces contractuelles du marché (prise d'effet au 01/01/2021 au 31/12/2021 - reconductible tacitement pour 3 années supplémentaires, soit au maximum jusqu'au 31/12/2024).
Montant du marché	Sans incidence - autres clauses du marché inchangées.

M. Madelin s'interroge sur différentes décisions prises par Mme la Maire. Ces interrogations se portent premièrement sur la décision concernant une convention d'occupation, car il la considère contradictoire. Il étaye son propos en s'appuyant sur une délibération qui sera étudiée au cours du conseil municipal qui stipule que ce type de logement est réservé aux gardiens d'école, alors que la co-contractante de cette convention n'est pas gardienne d'école. La décision qui pousse ensuite à la polémique est celle du 1^{er} février 2021 sur le cabinet d'avocat, qui lui semble illégal, car c'est pour défendre Mme la Maire dans le cadre des recours électoraux en tant que candidate et pas en tant que Maire. Il continue sur la décision du 12 février qui concerne une demande de subvention pour des équipements de la police municipale auprès de la région Ile-de-France. Il estime que ce service est quasiment inexistant, donc il ne comprend pas le montant de la subvention. Et pour finir, M. Madelin souhaite corriger les propos antérieurs de M. Aubry concernant le centre Hubertine Auclert, en déclarant que le centre est bien financé par la région.

Mme la Maire annonce que la délibération sur le logement de l'agent cité est conforme, puisqu'il fait partie du parc de logement communal. Concernant le cabinet d'avocat, elle l'invite à revoir la décision du tribunal. Mme la Maire affirme avoir fait une demande de subvention pour la police municipale afin de leur permettre d'avoir les premiers armements malgré les difficultés à fonctionner, tout en sachant que des recrutements sont en cours. Et en ce qui concerne le centre Hubertine Auclert, Mme la Maire ne comprend pas l'intérêt de ses digressions.

M. Aubry revient sur ces propos concernant le centre Hubertine Auclert qui selon lui, ont été mal interprétés par M. Madelin.

3 – MODIFICATION DE LA DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE DES CONSEILS DE QUARTIER ET DE LA CHARTE DES CONSEILS DE QUARTIER

Après avoir entendu l'exposé de M. Baillergeau, rapporteur,

M. Madelin déclare approuver cette nouvelle cartographie, toutefois il aimerait savoir où en est le projet du parcours sportif monté avec le conseil du quartier sud.

M. Aubry lui répond que le projet sera engagé cette année et s'étalera sur les six années à venir. Et il lui fait part de son souhait d'associer l'ensemble des conseils de quartier à travers le pilotage de l'espace vert.

M. Doms prétend que le nouveau découpage des quartiers ne figure pas dans le dossier complet. Mme la Maire lui explique donc le nouveau découpage et le définit comme « un glissement des périmètres » permettant d'intégrer le quartier Bergonier Jeanne d'Arc.

M. Madelin prend la parole afin de suggérer qu'on renomme le conseil du quartier sud en conseil du quartier ouest.

M. Besnier atteste que les dénominations sont en cours avec le groupe de travail et les groupes de quartiers eux-mêmes.

M. Vafiadès exprime son incompréhension sur le rattachement du centre pénitencier au comité est/ouest alors qu'à l'intérieur, il y a des logements de fonction comme les Bases-Folies qui sont du côté nord.

M. Besnier lui avoue que ce problème n'est pas ressorti au groupe de travail, mais il considère que la rue fait frontière entre ces deux parties là.

Mme la Maire estime que lorsqu'on met une limite dans une rue, il y a forcément un côté de celle-ci qui va être dans un conseil de quartier et l'autre côté dans un autre. De ce fait, toute l'avenue de la liberté est concernée par les questions de secteurs scolaires, qui nécessitent de faire encore pour l'instant une dérogation pour pouvoir aller au collège Saint-Exupéry.

M. Um et son parti « Osons ensemble une histoire nouvelle pour Fresnes » souhaite l'augmentation du nombre de conseils de quartier afin d'avoir un peu plus de proximité.

Mme la Maire ne partage pas son avis car, elle trouve une vraie cohérence à ce nouveau découpage. Et elle lui explique que le but n'est ni de coller parfaitement avec le secteur scolaire, ni avec les systèmes de dérogations, car cela serait impossible.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 29 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser (représenté), Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Million (représentée) M. Antoine Madelin - **et 6 abstentions** - M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Jessie Claude (représentée), Mme Marie Giné (représentée) et M. Jean-Jacques Um – d'approuver le nouveau périmètre des trois conseils de quartier et la nouvelle charte des conseils de quartier.

4 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'UTILISATION DES SALLES MUNICIPALES DE LA VILLE DE FRESNES

Après avoir entendu l'exposé de Mme Dutronc,

M. Madelin prend la parole afin de dire qu'il est ravi de cette délibération car, cela va leur permettre d'avoir accès aux salles municipales. Il ajoute aussi qu'il y a une confusion indiquée à la dernière page du formulaire.

M. Vafiadès exprime son souhait de modifier l'article 1-3 car la mention « peuvent bénéficier » pose des difficultés.

Mme la Maire lui répond qu'elle aurait préféré qu'il indique cela lors de la commission car, cette rédaction est celle qui a été votée par cette dernière.

M. Vafiadès explique qu'il n'était pas présent à cette commission car il avait d'autres obligations professionnelles.

M. Doms manifeste son souhait que les conseillers aient une surveillance sur le processus d'attribution des salles.

Mme la Maire témoigne alors de sa confiance en l'administration et indique que cela n'est pas nécessaire.

M. Besnier rebondit sur le souhait de M. Doms et déclare qu'il préférerait qu'ils se félicitent entre eux au lieu de pointer tous le temps ce qui ne va pas. Il en appelle à la responsabilité de leur organisation respective concernant la réservation et l'utilisation des salles.

M. Doms fait part aussi de sa confiance en l'administration, toutefois il demande la transparence à l'égard des élu.es.

Mme la Maire conclue en disant que le règlement est assez clair.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 31 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser (représenté), Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Million (représentée), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée), Mme Marie Giné (représentée) et M. Jean-Jacques Um - **et 3 voix contre** - M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès - d'approuver le règlement d'utilisation des salles municipales de la ville de Fresnes et le modèle d'état des lieux.

5 – RAPPORT 2021 SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Après avoir entendu l'exposé de Mme Leyssenne, rapporteure,

M. Madelin trouve dommage que le rapport n'ait pas de conclusion. De plus, il a le regret de constater que ce rapport n'a pas été présenté en CHSCT et en CT avec les agents. Il déclare avoir eu quelques retours des syndicats qui affirment avoir été convoqués hors délai ainsi que devoir boycotter une des deux instances, ce que M. Madelin trouve très gênant car cela menace certains enjeux.

Mme la Maire ne comprend pas ses amalgames puisque le CHSCT ne s'est pas encore réuni. Elle ajoute que le rapport n'a pas de conclusion puisque le travail se poursuit encore.

Mme Leyssenne répond à M. Madelin qu'elle tiendra compte de ses remarques pour la prochaine fois, et l'informe que ce qui sera présenté au CHSCT, ce n'est pas le RSC, mais une partie du plan égalité professionnelle.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a pris acte, **à l'unanimité**, de la présentation du rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sur son territoire.

6 – REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020

Après avoir entendu l'exposé de M. Lecomte, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **à l'unanimité**, de donner acte de la présentation des résultats pour l'exercice 2020, d'autoriser une reprise anticipée des résultats dès le vote du budget primitif pour l'exercice 2021. A dit que le solde d'exécution de la section d'investissement sera repris en dépenses d'investissement pour un montant de 2 285 978,72 euros à l'article 001 - solde d'exécution de la section d'investissement reporté et a affecté l'excédent de fonctionnement d'un montant de 6 360 881,91 euros ainsi qu'il suit :

- La somme de 3 178 531,07 euros à l'article 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés – afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser ;
- Le solde, soit 3 182 350,84 euros, à l'article 002 – excédent de fonctionnement reporté – afin de financer de nouvelles dépenses de fonctionnement.

7 – FIXATION DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2021

Après avoir entendu l'exposé de M. Lecomte, rapporteur,

Mme la Maire précise que cela ne changera rien à l'impôt foncier des Fresnois, juste cela réaffecte la part départementale de cette taxe sur la part communale.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **à l'unanimité**, de fixer pour 2021 les taux des impôts directs locaux suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties36,96 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties . . 49,44 %

8 – BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2021

Après avoir entendu l'exposé de M. Pallier, rapporteur,

M. Doms souhaite d'avoir le budget réel. Il expose différentes remarques qu'il tire du budget :

- les taux d'exécution ne sont pas très bons, ce qui fait qu'on provisionne beaucoup plus en budget que ce que l'on dépense réellement.
 - en deux ans, la résorption de l'emploi précaire a augmenté de 57 %. Il trouve bien que ça diminue, mais il souhaite souligner l'augmentation qu'il y a eu.
 - sur deux ans, les subventions aux associations ont baissé de moins de 3%
 - constate des implications sur les comptes municipaux pour la SEMAF, alors qu'il ne sait guère ce qui se passe là-bas
 - le CCAS est pour lui, le seul point positif.
- Il finit par dire qu'il a l'impression que la représentation de la dette est faussée.

M. Pallier répond à M. Doms en affirmant que le montant réellement dépensé par la commune est largement inférieur à ce qui est inscrit tous les ans au budget primitif. Ce qui témoigne pour lui, d'une bonne gestion financière car ces écarts permettent de dégager un excédent significatif qui prouve que les dépenses sont contenues et maîtrisées. De plus, cela permet d'assumer le capital de la dette. S'agissant de la résorption de l'emploi précaire avec l'augmentation du nombre de contractuels, il rappelle que la réglementation impose aussi de proposer des contrats à durée déterminée pendant un certain nombre de temps, car les règles en matière de gestion des collectivités locales prévoient que les emplois permanents doivent être pourvus prioritairement par des fonctionnaires.

M. Pallier rejoint M. Doms concernant le CCAS.

Par ailleurs, pour la SEMAF il dit que la transparence existe en la matière étant donné qu'il y a la communication tous les ans du rapport des comptes de la SEMAF. Et il finit ces propos par parler de l'évolution de la dette. Il estime avoir été transparent sur les chiffres et que la situation s'améliore d'année en année depuis 2017. Ce qui semble être encore selon lui, un gage de bonne gestion financière des comptes de la ville.

Mme la Maire complète les propos de M. Pallier concernant la SEMAF en déclarant qu'elle a transmis à M. Doms et à M. Um les comptes de 2019 qui étaient en sa possession, suite à leur demande. Et en ce qui concerne les comptes de 2020, elle l'informe qu'ils sont en train d'être travaillés par le comptable, l'expert-comptable et le commissaire aux comptes, et que ces comptes seront arrêtés en mai lors d'un conseil d'administration ainsi qu'une assemblée générale qui se tiendra en juin.

M. Doms confirme qu'il est en possession des comptes agrégés, mais considère que ce n'est pas ces derniers qui vont lui permettre de savoir réellement ce qui s'y passe.

Mme la Maire répète que tous ce qui est en sa possession, elle le lui a transmis.

M. Doms reproche à Mme la Maire d'être soit au courant des dépenses et pas lui. Il ajoute qu'il souhaiterait être informé de où en est la plainte contre son prédécesseur.

Mme la Maire lui répond qu'actuellement la plainte est en train d'être instruite par la justice et par la police.

M. Madelin prend la parole afin de faire part de ses inquiétudes et de ses questionnements. Tout d'abord, il maintient le fait que lorsque les dépenses augmentent plus vite que les recettes, cela ne réduit pas la dette. Il aimerait savoir à quoi correspond la ligne « autres dotations » qui est présentée, qui se trouve être différente de celle présentée par M. Pallier puisqu'elle double.

M. Madelin constate que les dépenses réelles de fonctionnement augmentent, mais malgré une première source d'explication, il ne comprend pas qu'il y ait d'autres éléments qui augmentent aussi. C'est pour cela qu'il invite les élus ayant participé à la SEMAF ainsi que Mme la Maire et M. Bridey, à prendre leur responsabilité et à avouer avoir fait perdre 750 000 euros à la ville dans ce budget primitif 2021.

Il témoigne aussi de son incompréhension face à l'augmentation des charges à caractère général. Puisqu'il s'aperçoit d'une augmentation de 12 % sur la ligne « eau, énergie, carburant », alors qu'on dit qu'on poursuit l'adaptation des équipements publics en matière de rénovation énergétique. De plus, il y a une forte augmentation de « alimentation, fournitures, vêtements » alors qu'on a dû réduire nos dépenses en alimentation avec la crise sanitaire de 2020. En ce qui concerne la question des indemnités charges et formation des élus, la dépense est en augmentation de 80 000 euros. Ce qu'il trouve regrettable puisqu'il considère que ce n'est pas pour la formation des élus à Fresnes car, il n'a pas eu de retour sur une convention de formation qu'il a envoyée.

M. Madelin continue en disant qu'il considère qu'il n'y a rien de félicitant en ce qui concerne les subventions aux associations, car elles sont en baisse par rapport au compte administratif de 2019. De surcroît, la ville de Fresnes reste plus de 20 % inférieure en termes de soutien financier directe aux associations par rapport aux villes de notre taille.

Il regrette que les travaux d'extension du réseau de chaleur de géothermie ne soit pas fait. Il affirme que la dette a diminué par rapport à 2011, mais considère que depuis l'élection de la Maire en 2017, elle n'a cessé d'augmenter. Il souhaiterait savoir à quoi correspond la provision pour acquisition foncière de 215 000 euros. Et que l'on consacre de l'argent pour la police municipale et à la sécurité à Fresnes.

Mme la Maire considère que ce que dit M. Madelin sur l'activité économique sont des contre-vérités. Selon elle, l'activité économique à Fresnes est importante, car c'est un service géré par le territoire, mais financé par le budget et cette année, il a été rajouté 23 000 euros sur l'activité économique.

M. Pallier apporte des réponses aux différentes questions de M. Madelin. Tout d'abord M. Pallier ne partage pas son avis concernant le budget. Lui, considère que le budget est équilibré et responsable, car sans recours ou majoration de la fiscalité locale, il n'y a pas de pression fiscale additionnelle, pas d'augmentation du taux de la taxe foncière, pas d'augmentation du taux communal et pas d'augmentation des tarifs des services municipaux. Au niveau des recettes, il trouve que le budget est prudent puisqu'ils ont minorés les recettes attendues des différents services. Sur le budget des hauts combustibles carburants, M. Pallier a une appréciation totalement opposé à celle de M. Madelin. Il estime prudent de ne pas tabler sur une « économie hypothétique » car premièrement on ne connaît pas la rigueur de l'hiver qui se termine et de l'hiver prochain. Deuxièmement, il faut laisser le temps aux travaux prévus d'être menés à leur terme. Concernant l'alimentation et les fournitures, le premier c'est pour l'ouverture de la crèche des Frères Lumière. Et le second résulte du programme de remplacement des luminaires et des centrales thermiques. Sur l'indemnité des élus, dû au souci de transparence, ils ont préféré mettre fin à ces dispositions afin que les élus perçoivent des indemnités sur le seul budget communal. C'est pourquoi ils ont défendu une majoration de l'indemnité de Mme la Maire. Pour ce qui en est de la convention de formation émise par M. Madelin, elle a été signée. M. Pallier donne l'exemple de l'association AFADAR pour les subventions aux associations. Concernant les emprunts ce qui l'importe c'est que la dette baisse réellement. Et pour finir, l'acquisition foncière de 115 000 euros correspond à l'acquisition pour la commune d'une parcelle autour du supermarché Casino côté Barbusse.

Mme Sadane prend la parole afin d'apporter, au nom du groupe PS et apparentés, son soutien au positionnement politique pris par la ville au travers de la présentation du budget 2021. Elle considère que le budget fait preuve d'une bonne gestion financière, qu'il est social et responsable, c'est pourquoi au nom du groupe PS, elle l'approuve sans réserve.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 27 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser (représenté), Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau et Mme Laura Youkana, - **6 voix contre** - M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, Mme Million (représentée), M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude (représentée) – **et 2 abstentions** - Mme Marie Giné (représentée) et M. Jean-Jacques Um - d'approuver le budget primitif 2021.

9 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ASSORTIES DE CONDITIONS AUX ASSOCIATIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Après avoir entendu l'exposé de M. Besnier, rapporteur,

M. Madelin insiste sur le fait que la ville soit en retrait de 2021 par rapport aux villes de notre taille sur les subventions aux associations. De plus, il regrette de constater que sa volonté ainsi que celles de certains membres de la majorité de rattraper un peu ce retard avec certaines associations ne soient pas retenues.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **à l'unanimité**, de fixer le montant des subventions accordées en 2021 aux associations conventionnées à la somme totale de 870 000 euros selon la répartition suivante :

Amicale du personnel des services municipaux : 53 000 €
Association le Coup de pouce : 27 000 €
Association Amicale Sportive de Fresnes : 176 000 €
Association Vallée-aux-Renards Animation : 221 000 €
Maison des Jeunes et de la Culture : 330 000 €
Association Fresnes Service : 29 000 €
Association 6Mettre : 500 €
Association Urban Talent : 18 000 €
Association Amical : 15 000 €
Association Le Germinal : 500 €

Et d'approuver les conventions d'objectifs et de moyens définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions attribuées à ces associations.

10 – COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES FORMULÉES PAR LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES D'ÎLE-DE-FRANCE SUR LA GESTION DE LA COMMUNE DE FRESNES ET PRÉSENTATION DU PLAN D' ACTIONS EN RÉSULTANT

Après avoir entendu l'exposé de M. Pallier, rapporteur,

M. Madelin exprime deux regrets émanant de ce rapport. Premièrement, il y a le fait que la mise en conformité de la durée annuelle du travail des agents soit repoussée à plus tard. Alors que ce différentiel horaire coûte environ 3 000 000 d'euros par an. Deuxièmement, c'est l'identification des causes d'un absentéisme élevé au sein de la mairie, qui coûte 1 000 000 d'euros par an et qui n'a pas été traité aujourd'hui.

M. Pallier lui explique donc que concernant la délibération sur la durée légale du temps de travail, la ville dispose d'un délai supplémentaire de 4 mois pour poursuivre la réflexion, suite à une erreur du préfet. Ensuite sur la question de l'absentéisme, l'analyse demande du temps afin de bien identifier les causes et voir les plans d'actions possibles pour produire ces causes.

Mme Solvignon rassure M. Madelin sur le fait que le dispositif était applicable au 1^{er} janvier 2022, donc cela ne coûte rien à la ville.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a pris acte, **par 27 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser (représenté), Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau et Mme Laura Youkana - **6 voix contre** - M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, Mme Million (représentée), M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude (représentée) – **et 2 abstentions** - Mme Marie Giné (représentée) et M. Jean-Jacques Um - de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Île-de-France notifié le 14 janvier 2021 relatif à la gestion de la commune de Fresnes pour les exercices 2013 et suivants et du plan d'action établi afin de tenir compte des observations de la Chambre Régionale des Comptes d'Île-de-France.

11 – ADHÉSION ET PRISE DE PARTICIPATION AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF « SUD PARIS SOLEIL »

Après avoir entendu l'exposé de M. Souillac, rapporteur,

M. Um prend la parole afin de donner son avis favorable au projet.

M. Madelin émet le même avis que M. Um. Toutefois, il se demande si M. Souillac a une idée de lieux où pourrait éventuellement être installés des panneaux photovoltaïques à Fresnes.

M. Souillac lui répond que les sites potentiellement exploitables pour installer des dispositifs photovoltaïques sont les toits de Pasteur/Blanc Boulot ainsi que Jean-Monnet/ Marguerite.

Mme Leclerc-Bruant prend la parole pour féliciter la ville au nom de son groupe écologiste et apparentés de ce projet d'adhésion à Sud Paris. Elle considère que cette adhésion sera un véritable outil pour avancer de manière pragmatique et locale pour une transition écologique.

M. Métir explique pourquoi lui et une autre personne du parti « Fresnes Avenir » ne prendrons pas part aux votes aujourd'hui, car ils considèrent que c'est bien de se donner bonne conscience sur l'écologie, mais il faut tout de même rester attentifs à qui profite réellement le système.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL a décidé, par 33 voix pour - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser (représenté), Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, Mme Million (représentée), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée), Mme Marie Giné (représentée) et M. Jean-Jacques Um – et 2 abstentions - M. Kaddour Métir et Mme Elsa Solvignon – d'adhérer et participer à l'action de « Sud Paris Soleil » par la souscription de quinze parts sociales de 100 euros, soit 1 500 euros au total et de désigner M. Michel Souillac en qualité de représentant du Conseil municipal au sein de l'assemblée générale de Sud Paris Soleil.

12 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN POUR DES TRAVAUX DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE DE L'ÉCOLE DES CAPUCINES À RACCORDER AU RÉSEAU DE CHALEUR PAR GÉOTHERMIE

Après avoir entendu l'exposé de M. Lecomte, rapporteur,

Mme la Maire précise que le financement est possible avec un maximum de 50% H.T des travaux.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, à l'unanimité, d'approuver la demande de subvention faite auprès de la Métropole du Grand Paris dans le cadre du dispositif d'aides financières pour les travaux d'économie d'énergie et sollicite son soutien pour un montant maximum de 50 % du montant H.T. des travaux soit 116 246 euros.

13 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DU VAL DE MARNE AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL ET DU FONDS DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA TOITURE DU GYMNASIUM « LA PAIX »

Après avoir entendu l'exposé de M. Lecomte, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, à l'unanimité, d'approuver la demande de subvention faite auprès de la Préfecture du Val-de-Marne dans le cadre de la dotation du soutien à l'investissement local et du fonds de rénovation thermique des bâtiments et sollicite son soutien pour un montant maximum de 80 % du montant H.T. des travaux soit 156 865, 44 euros.

14 – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PORTANT SUR LA MISE À DISPOSITION DE CARS AVEC CHAUFFEUR(S) POUR TRANSPORT TOURISTIQUE, DE LOISIRS, SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE

Après avoir entendu l'exposé de M. Caristan, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Fresnes et le Centre communal d'action sociale pour la conclusion d'un marché portant sur la mise à disposition de cars avec chauffeur pour le transport touristique, de loisirs, scolaire et extra-scolaire et a désigné la Commune comme coordonnatrice du groupement de commandes.

15 – APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS ET LA COMMUNE RELATIVE À L'ACCOMPAGNEMENT DE LA CONSULTATION DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE LA ZONE À FAIBLE ÉMISSION MOBILITÉ

Après avoir entendu l'exposé de M. Leclerc-Bruant, rapporteur,

M. Doms fait l'intervention suivante : « Je veux profiter de ces quatre délibérations pour parler un peu de politique à long terme. Je vais faire un détour rapide par l'actualité : vous verrez, ce n'est pas sans analogie avec la problématique des déplacements.

Actuellement, les mesures dites anti-covid de confinement et restrictions aux libertés sont quasi-inefficaces. La preuve est que, bien qu'on rajoute constamment des obligations et des interdictions, l'épidémie s'étend et provoque de nouvelles interdictions tout aussi inefficaces.

Les moyens sont pourtant connus : vacciner plus rapidement et sans jeter de la suspicion sur un vaccin simplement par démagogie et suivisme, soigner les malades et pour cela mieux mobiliser les lits du privé et surtout créer des lits dans les services publics, tester plus largement pour que les malades n'arrivent pas en urgence quand il est trop tard.

Au lieu de se consacrer avec énergie sur ces trois volets, toute la sphère administrativo-politico-médiatique ne pense que restriction des libertés et procédures toutes plus absurdes les unes que les autres.

Cette orientation n'a rien d'étonnant si on sait que Jean Castex fut l'artisan de la tarification de l'activité et de la loi HPST (hôpital, patients santé, territoire) qui a servi d'excuse pour fermer nombres de lits d'hôpitaux. Pour résumer, la puissance publique ne conduit pas une politique efficace et reporte les sacrifices sur les citoyens et les libertés publiques. Et que ce soit la droite, la gauche ou et la droite et la gauche, c'est la même politique.

J'en arrive à notre sujet. Pour les transports, c'est exactement pareil : on empile les mesurette inefficaces au lieu d'engager une politique efficace sur le long terme, pour des transports en commun rapides, fréquents et fiables, qui lutteraient réellement contre l'effet de serre.

Actuellement, le projet de métro Grand Paris Express est très utile pour ceux qui doivent aller de Champigny à Issy-les-Moulineaux, mais ceux qui vont de Fresnes à Montreuil, Vitry, Orly ou Velizy n'y verront aucun avantage. Ce qu'il faut c'est un réseau maillé qui permette d'aller de tout point à tout autre point avec deux changements de métro maximum. Prolonger toutes les lignes parisiennes de métro sur l'ensemble de la MGP permettrait cela et ne serait pas d'un coût excessif. L'investissement serait d'environ 30 milliards, soit 1,2 milliards par an si on prend une durée de 25 ans : cela ne représenterait donc que 0,2% du PIB de la MGP (612 milliards par an) et serait donc tout-à-fait supportable par les finances publiques.

Le résultat serait avantageux écologiquement, socialement et même financièrement. Cela permettrait de ne plus devoir utiliser les véhicules personnels et donc libérerait de l'espace en surface pour les citoyens et la nature.

Au lieu de cette politique réellement écologique et sociale (les transports en commun coûtent moins cher et allègent les budgets des moins favorisés), tout le monde politique, de gauche comme de droite, ne s'intéresse qu'au passage de la voiture thermique à la voiture électrique, qui, comme l'indiquent toutes les études, n'est au global pas plus écologique que la voiture essence ou diesel à cause des dommages à l'environnement et la production de gaz à effet de serre, que causent la fabrication des batteries et la production d'électricité pour les faire fonctionner.

Cela nous vaut la politique de gribouille de la ZFE : au lieu de développer les transports automatiques souterrains efficaces, rapides et peu onéreux, on va poursuivre le développement de la voiture individuelle en subventionnant un peu les changements de véhicules. Il n'est pas besoin d'être devin pour se douter que ce sera une usine à gaz administrative et que les utilisateurs auront un reste à charge important.

Disons-le donc carrément cette politique ZFE est au global peu écologique et anti-sociale, tout en étant une nouvelle mesure de privation des libertés de circuler, surtout pour les moins favorisés. Elle pourrait se comprendre comme mesure complémentaire d'accompagnement pour favoriser le transfert des automobilistes vers un réseau de transports en commun souterrain fréquent, rapide et fiable, mais encore faudrait-il qu'on avance en ce sens.

Quand on se souvient que Madame la Maire jugeait l'idée de métro farfelue (dans sa lettre de janvier 2020), on comprend que notre municipalité ne sera pas motrice sur le sujet.

Je voterai donc contre toute mesurette antiécologique, antisociale et restrictive des libertés, tant que la puissance publique ne s'engagera pas délibérément vers un réseau de métros maillé sur l'ensemble de la MGP. La ZFE en fait partie. »

M. Madelin montre son inquiétude vis-à-vis de la ZFE, car selon lui ces mesures sont très antisociales et probablement inapplicables puisque Mme la Maire ne peut pas appliquer ses pouvoirs de police correctement. Elles ne sont donc pas écologiques. De plus, il trouve cela inatteignable sans un effort financier majeur d'aide à toutes ces personnes ayant des voitures critère 2 et plus.

M. Aubry, porte-parole du groupe communiste et citoyen donne un avis positif à l'organisation d'une nouvelle consultation pour que la transition écologique se fasse pour les citoyens tout en prenant en compte la réalisation du Grand Paris express, le développement de solution de transport collectif, ainsi qu'une mise en œuvre soutenable du plan marche et vélo sur le territoire. Selon lui, toutes ces actions que mènent les collectivités locales vont grandement améliorer la vie des franciliens et aider à réduire la place de la voiture en ville.

Mme Leclerc-Bruant refuse d'entendre de la part de M. Domps que les élus n'ont rien fait pour favoriser le transport en commun. Alors que cela a été pendant des années, le combat des écologistes ainsi que pour la mise en place du dé-zonage du pass navigo. Par ailleurs, elle est ravie que sur les limites absolues de cette législation, ils se retrouvent.

M. Pirolli explique qu'il vote pour, car il y a un grand intérêt à s'organiser dans le service public de transport et dans les villes avec les zones au vu de l'augmentation de la pollution. Et tout ceci avec beaucoup d'aide. Il exprime aussi sa convergence avec certaines choses qu'a dites M. Domps. Il soutient le fait que si l'on veut améliorer les transports en Ile-de-France, il faudrait doubler le tunnel de Châtelet. Par ailleurs, il est d'accord avec M. Métir sur le fait que c'est bien de passer à l'électrique, mais il peut y avoir du mauvais derrière.

M. Domps comprend ce que Mme Leclerc-Bruant a voulu dire, mais il voudrait que soit rapidement engagée la phase 2 du métro dans la région parisienne pour tous les citoyens de tous les territoires. Il dit donc voter contre.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **par 31 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser (représenté), Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, Mme Marie Giné (représentée) et M. Jean-Jacques Um - **1 voix contre** - M. Richard Domps - **et 3 abstentions** - Mme Million (représentée), M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude (représentée) – d'approuver la convention entre la Métropole du Grand Paris et la Commune relative à l'accompagnement de la consultation dans le cadre de la mise en place de la zone à faible émission mobilité.

16 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ DE LA COMMUNE D'ANTONY

Après avoir entendu l'exposé de Mme Leclerc-Bruant, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **par 31 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser (représenté), Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, Mme Marie Giné (représentée) et M. Jean-Jacques Um - **1 voix contre** - M. Richard Domps - **et 3 abstentions** - Mme Million (représentée), M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude (représentée) – de donner un avis favorable avec réserve au projet d'arrêté de zone à faible émission mobilité de la commune d'Antony assorti des réserves suivantes : La bonne application et compréhension du périmètre de ZFE-m nécessite la mise en œuvre parallèle du renforcement de l'offre de transport en commun de proximité et l'élargissement des dispositifs d'aides aux véhicules Crit'air 1 et 2.

17 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ DE LA COMMUNE DE L'HAY-LES-ROSES

Après avoir entendu l'exposé de Mme Leclerc-Bruant, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **par 31 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser (représenté), Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, Mme Marie Giné (représentée) et M. Jean-Jacques Um - **1 voix contre** - M. Richard Domps - **et 3 abstentions** - Mme Million (représentée), M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude (représentée) – de donner un avis favorable avec réserve au projet d'arrêté de zone à faible émission mobilité de la commune de L'Hay-les-Roses assorti des réserves suivantes : La bonne application et compréhension du périmètre de ZFE-m nécessite la mise en œuvre parallèle du renforcement de l'offre de transport en commun de proximité et l'élargissement des dispositifs d'aides aux véhicules Crit'air 1 et 2.

18 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ DE LA COMMUNE DE RUNGIS

Après avoir entendu l'exposé de Mme Leclerc-Bruant, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **par 31 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser (représenté), Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, Mme Marie Giné (représentée) et M. Jean-Jacques Um - **1 voix contre** - M. Richard Doms - **et 3 abstentions** - Mme Million (représentée), M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude (représentée) – de donner un avis favorable avec réserve au projet d'arrêté de zone à faible émission mobilité de la commune de Rungis assorti des réserves suivantes : - L'intégration des voies de l'autoroute A 86 et du Marché d'Intérêt National dans le périmètre de ZFE-m permettrait une meilleure prise en compte de la qualité de l'air sur ces itinéraires empruntés par des véhicules polluants et la bonne application et compréhension du périmètre de ZFE-m nécessite la mise en œuvre parallèle du renforcement de l'offre de transport en commun de proximité et l'élargissement des dispositifs d'aides aux véhicules Crit'air 1 et 2.

19 – MISE À JOUR DE LA LISTE DES EMPLOIS OUVRANT DROIT À L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT DE FONCTION

Après avoir entendu l'exposé de Mme. Youkana, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **à l'unanimité**, de fixer la liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction au sein de la commune comme suit :

Liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service :

Agent chargé(e) du gardiennage ainsi que de l'ouverture et de la fermeture des portes de l'Hôtel de ville

Agent chargé(e) du gardiennage ainsi que de l'ouverture et de la fermeture des portes du groupe scolaire Monnet Marguerites

Agent chargé(e) du gardiennage ainsi que de l'ouverture et de la fermeture des portes du groupe scolaire Pasteur Roux Blancs Bouleaux

Agent chargé(e) du gardiennage ainsi que de l'ouverture et de la fermeture des portes du groupe scolaire les Frères Lumière

Agent chargé(e) du gardiennage ainsi que de l'ouverture et de la fermeture des portes des équipements sportifs du Stade de la Paix (Stade Nord – logement 1)

Agent chargé(e) du gardiennage ainsi que de l'ouverture et de la fermeture des portes des équipements sportifs du Stade de la Paix (Stade Nord – logement 2)

Agent chargé(e) du gardiennage ainsi que de l'ouverture et de la fermeture des portes des équipements sportifs du Stade Gaston Roussel

Agent chargé(e) du gardiennage ainsi que de l'ouverture et de la fermeture des portes du groupe scolaire Les Capucines

Liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction par convention d'occupation précaire avec astreinte : AUCUN

20– PERSONNEL COMMUNAL - INSTAURATION D'UN RÉGIME D'ASTREINTES

Après avoir entendu l'exposé de M. Pallier, rapporteur,

M. Madelin trouve dommage que depuis des années les agents faisaient des astreintes sans cadre réglementaire. De plus, il ne trouve pas logique que soit voté aujourd'hui seulement les astreintes non-techniques au lieu de toutes les astreintes d'un coup.

M. Pallier lui répond qu'ils n'ont pas souhaité parler des astreintes de la filière technique, car il fallait prendre en compte différents éléments. De plus, actuellement ils procèdent à la régularisation de différentes délibérations à cause d'un souci de respect de la réglementation et de leurs obligations.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver la mise en œuvre du régime d'astreinte hors filière technique et le versement des indemnités qui s'y rattachent à compter du 1er avril 2021 selon les modalités présentées.

21 – PERSONNEL COMMUNAL – DÉSIGNATION D'UN.E DÉLÉGUÉ.E À LA PROTECTION DES DONNÉES

Après avoir entendu l'exposé de Mme. Youkana, rapporteure,

Mme Ethève est étonné de voir que maintenant inscrit à l'ordre du jour cette obligation de désigner un délégué à la protection des données. Elle demande alors à Mme la Maire pourquoi depuis le 25 mai 2018, jour où cette obligation fut imposée aux collectivités territoriales, elle ne l'a pas mise en œuvre.

M. Madelin rejoint Mme Ethève sur le fait que cela lui paraisse tardif. Il ajoute qu'il s'interroge sur le profil qui semble avoir été dessiné pour le poste. Puisqu'il semblerait que ce sera une personne membre du cabinet de la Maire.

Mme la Maire dément et dit que c'est une personne de formation juriste, mais qui ne travaille pas à son cabinet.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **par 32 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser (représenté), Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, Mme Marie Giné (représentée) et M. Jean-Jacques Um - **et 3 abstentions** - Mme Million (représentée), M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude (représentée) - d'approuver la désignation d'un.e agent.e de la collectivité de catégorie A, pour exercer les missions de délégué.e à la protection des données, rémunéré.e sur la base de l'échelle indiciaire des attachés territoriaux.

22 – PERSONNEL COMMUNAL – FIXATION DES TAUX DE PROMOTION POUR L'AVANCEMENT DE GRADE

Après avoir entendu l'exposé de Mme. Pallier, rapporteur,

M. Madelin constate qu'encore une fois, que la commune soit en retard sur cette mise en conformité. De plus, il ne comprend pas pourquoi les cadres de la mairie sont pénalisés avec des taux nettement inférieur. Il conseille à M. Pallier d'axer d'avantages la valorisation du passage des examens professionnels, dans sa présentation.

Mme la Maire lui répond que ces pourcentages correspondent à la réalité actuelle des avancements de grade. De plus, ils sont largement suffisants pour pouvoir promouvoir les agents qui le méritent et qui souhaite monter en grade et avoir plus de responsabilité. Toutefois, si les agents ne sont pas satisfaits, il est tout à fait possible de la modifier puisque c'est une délibération que l'on peut passer tous les ans.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **par 32 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser (représenté), Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, Mme Marie Giné (représentée) et M. Jean-Jacques Um - **et 3 abstentions** - Mme Million (représentée), M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude (représentée) - d'approuver les nouveaux taux de promotion pour l'avancement de grade conformément à l'article 35 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 selon les modalités présentées.

23 – PERSONNEL COMMUNAL – FIXATION DES TAUX DE REMUNÉRATION DES VACATIONS

Après avoir entendu l'exposé de M. Pallier, rapporteur,

M. Madelin est gêné par le fait qu'il est évoqué lors des conseils municipaux qu'on lutte contre la précarité et qu'il puisse être fixés ces taux horaires pour l'entretien des locaux, pour les animateurs. Il est même étonné de voir que les études surveillées sont rémunérées de la même manière que l'aide aux devoirs. Il pense que la ville devrait être plus attractive pour les animateurs périscolaires afin qu'ils soient de qualité, car actuellement le taux est insuffisant.

Mme la Maire lui répond que ce ne sont pas ces taux qui sont appliqués aux personnes travaillant régulièrement pour la ville, mais qu'ils sont utilisés pour les vacances.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **par 27 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser (représenté), Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau et Mme Laura Youkana - **4 voix contre** - M. Richard Doms, Mme Million (représentée), M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude (représentée) - **et 4 abstentions** - Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, Mme Marie Giné (représentée) et M. Jean-Jacques Um - d'approuver la rémunération des vacataires, après service fait, sur la base des taux de vacances suivants et ce à compter du 1er avril 2021 selon les modalités présentées.

24 – APPROBATION D'UN MODÈLE DE PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA COMMUNE ET LE PERSONNEL ENSEIGNANT POUR LE SERVICE D'ÉTUDES SURVEILLÉES ET HABILITATION DE MADAME LA MAIRE À SIGNER LES PROTOCOLES INDIVIDUELS EN DÉCOULANT

Après avoir entendu l'exposé de Mme. Sadane, rapporteure,

Mme la Maire évoque la fin du problème rencontré avec la rémunération des enseignants, dont le dénouement est ce protocole transactionnel qui permettra à la Commune de se remettre en conformité avec ce que demande le trésor public.

M. Madelin ne pense pas que cette erreur soit uniquement imputable à l'administration. Mais plutôt qu'elle incombe à Mme la Maire puisque, cette erreur est survenue pendant son mandat.

Mme la Maire précise toutefois que l'erreur est survenue hors de son mandat en 2014. Cependant, elle endosse la responsabilité de cette erreur.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver le modèle de protocole transactionnel avec le personnel enseignant pour le service d'études surveillées.

25 – AVIS SUR L'ADHÉSION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE DE LA COMMUNE DE VAUCRESSON

Après avoir entendu l'exposé de M. Caristan, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver l'adhésion de la commune de Vaucresson au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne.

26 – MODIFICATION DES TARIFS POUR LE RESTAURANT COMMUNAL POUR L'ANNÉE 2021

Après avoir entendu l'exposé de Mme. Youkana, rapporteure,

M. Madelin propose qu'on puisse instaurer des chèques déjeuners ou bien des tickets restaurants, pour les agents qui ne souhaiteraient pas aller au restaurant communal.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **à l'unanimité**, de supprimer le tarif relatif aux repas des agents du Conseil départemental suite à la résiliation de la convention permettant à ces agents d'accéder au restaurant communal par le Conseil départemental.

27 – APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD FIXANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES VACCINS DANS LES STRUCTURES HABILITÉES À LA RÉALISATION DES VACCINATIONS GRATUITES AVEC LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU VAL-DE-MARNE

Après avoir entendu l'exposé de Mme. Gautier Tironneau, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver le protocole d'accord fixant les modalités de prise en charge des vaccins dans les structures habilitées à la réalisation des vaccinations gratuites avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Mme la Maire a sollicité qu'un vœu soit pris en urgence par l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 29 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser (représenté), Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée) et M. Jean-Jacques Um - **et 6 voix contre** - M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, Mme Million (représentée), M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude (représentée) – de délibérer sur le vœu.

28 – VŒU POUR LA RELANCE DU FRET FERROVIAIRE

Après avoir entendu l'exposé de M. Pirolli, rapporteur,

M. Madelin assume ne pas avoir voté l'urgence tout simplement parce que ce vœu le lui a été envoyé trop tard et qu'il n'a pas eu le temps de prendre connaissance de ce dernier. Si cela ne serait pas passé comme ça, il aurait voté pour avec plaisir.

M. Vafiadès rejoint les propos de M. Madelin et dit qu'il ne comprend pas pourquoi le vœu n'a pas été inscrit dès le départ sur l'ordre du jour du conseil municipal.

Mme Éthève est d'accord avec M. Vafiadès, cependant elle trouve la manière dont a parlé M. Pirolli désagréable. Elle témoigne de son engagement pour le fret et son intention de voter pour le vœu.

M. Aubry reprend les propos de M. Madelin pour répondre à M. Vafiadès. Il explique alors que le vœu a été amendé mardi soir par l'ensemble des groupes politiques. Ensuite mercredi, ils ont reçu le vœu avec les amendements, ce qui a permis de voter en conseil de territoire. Puis, il y a eu un temps d'échange où ils ont pris la décision de ne pas changer une virgule afin de permettre l'unanimité aujourd'hui. Et il déclare qu'ils l'ont tous reçu vendredi.

Mme Vala apporte une précision aux propos de M. Aubry, le vœu définitif leur a été envoyé jeudi. Et c'est donc le vendredi, qu'ils l'ont transmis.

M. Um doute du vœu en raison de l'intervention de M. Pirolli, alors qu'il le soutient.

M. Pirolli répond à M. Um qu'il n'a pas voulu manquer de respect à personne au contraire, il souhaitait faire partager la gravité du vœu. Et il affirme que ce qui fait de lui et de son engagement politique son sa conviction et son énergie.

M. Um lui explique que ce qui lui l'a déplu est le propos de fond dont il a parlé dans son intervention et non pas la niaque qu'il a mise derrière ses propos. Et il ajoute qu'il ne parlait pas non plus de respect vis-à-vis des élus.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- Apporte son soutien aux agents du secteur ferroviaire, engagés pour la relance du fret ferroviaire sur le territoire national ;
- Souhaite que soit relancé le fret ferroviaire sur le territoire national ainsi que dans le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre ;
- Etudie les modalités d'un accompagnement financier des ménages les plus modestes consécutivement à la mise en place de la ZFE
- Adresse une copie du présent vœu aux préfetures du Val-de-Marne et de l'Essonne.

29 – QUESTIONS DIVERSES

M. Domsps fait l'intervention suivante :

« Lors d'une réunion du conseil d'administration du CCAS, Antoine Madelin et moi étions les seuls participants à ne pas avoir une autorisation écrite de circuler après le couvre-feu. Il nous fut répondu que le CCAS avait envoyé cette autorisation papier uniquement aux membres du CA qui ne sont pas conseillers

municipaux, parce que les conseillers municipaux étaient gérés par le cabinet de Madame la Maire ; or il est apparu que seuls les conseillers majoritaires l'avaient reçue.

J'ai donc adressé un mail à Madame la Maire pour l'avertir de ce loupé et lui demander de faire rectifier l'erreur. Deux semaines après, en l'absence de réponse, j'ai pris l'attache d'un d'entre vous pour rappeler ma demande. Il a été courtois et m'a répondu : "Pour vos déplacements, il vous faut utiliser l'attestation de déplacement dérogatoire et cocher la case participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative".

Bien évidemment cette réponse ne tient pas, car si l'attestation est inutile pour les conseillers municipaux d'opposition, en quoi serait-elle utile aux conseillers municipaux majoritaires et aux membres non-élus du conseil d'administration du CCAS ?

L'absence de réponse de la Maire, en soi très incivile, et la réponse illogique qu'a été obligé de me faire mon interlocuteur, prouvent amplement que cette manœuvre était délibérée.

Je n'attends aucune réponse, les faits sont explicites. J'interviens pour faire connaître publiquement la nature réelle de la gouvernance à Fresnes : beaucoup de belles déclarations officielles, mais une pratique d'obstruction visiblement intentionnelle. »

Mme la Maire atteste avoir posé la question au préfet et que ce dernier lui a dit que les élus comme lui n'ayant pas de délégation se servent de l'attestation téléchargeable sur l'application « Stop covid ».

M. Domps lui demande alors si les membres du CCAS ont une délégation.

Mme la Maire répond positivement.

M. Domps proteste en déclarant que c'est de la discrimination.

Mme la Maire lui explique simplement que pour cette réunion ils avaient une autorisation, mais ils pouvaient cocher dans les attestations dérogatoires de sortie.

M. Vafiadès défend le fait qu'ils ne sont pas en capacité de prouver qu'ils ont réellement été convoqués à un conseil municipal. Il souhaiterait avoir une convocation signée et nominative.

M. Madelin prend la parole afin d'avoir des renseignements sur la réfection de l'avenue de la Paix. Il ajoute, qu'il a été alerté sur l'état déplorable de la rue de la Tullerie. Des riverains lui ont aussi signalé beaucoup de stationnements sauvages et de déversement d'huile de vidange. Afin de pallier à ces problèmes, il suggère un contrôle de la police municipale. Et pour finir, M. Madelin remercie M. Kerroux pour le travail qu'il a effectué en tant que directeur général des services au sein de la collectivité.

Concernant les travaux de l'avenue de la Paix, Mme la Maire lui explique qu'il va y avoir une réunion du conseil de quartier afin de présenter les travaux aux riverains et aux habitants accompagnés d'une information. Elle remercie par la suite M. Kerroux pour ces deux ans de collaborations et elle lui souhaite une bonne continuation dans ses nouvelles fonctions.

M. Um fait savoir que cette année tous les conseillers municipaux ont une délégation sauf ceux de l'opposition. Concernant le budget, il émet une remarque sur l'aspect subjectif afin d'exprimer sa confiance envers ceux qui sont à sa charge au sein de la Commune, M. Lecomte et M. Pallier. Il fait aussi un hommage à M. Kerroux. M. Um demande par la suite les nouvelles sur les travaux de réfection de la passerelle.

Mme la Maire apporte une réponse sur les travaux de la passerelle qui sont actuellement en attente des retours de la DIRIF. Elle ajoute qu'ils seront par ailleurs, en grande partie à la charge de la Commune. Et pour conclure, elle remercie M. Jean-Louis de Lille pour ses années de bons et loyaux services et lui souhaite un bon départ à la retraite.

La séance est levée le 23 mars 2021 à 01 heure.

Fresnes, le

17/02/2022

Le secrétaire,
Julien Baillergeau



La Maire,
Marie CHAVANON



